

Le problème du désarmement à la conférence de Paris

Plus de mille délégués d'associations ont assisté à la conférence réunie à Paris pour étudier les questions touchant au désarmement. Foule ardente, compréhensive, passionnée, consciente à la fois de la difficulté des réalisations immédiates et du devoir de leurs organisations de coopérer à la formation ou même à l'évolution d'une opinion publique mal éclairée.

En fait, tout le monde veut la paix; mais les uns croient obtenir la sécurité par les armes; les autres, au contraire, trouvent dangereuse une politique basée sur la force et ils estiment que l'application du Pacte de la S.D.N. et la nouvelle juridiction internationale qui en dépend, permettront d'arriver peu à peu à un désarmement progressif.

Dès la première séance de la Conférence de Paris, cette dernière thèse fut défendue avec autorité par M. Politis, ambassadeur de Grèce, qui fut pendant de longues années professeur à la Faculté de Droit de Paris. Nous ne pouvons songer à donner dans ces colonnes un compte-rendu, si réduit soit-il, des rapports et des discussions de la Conférence, mais nous croyons devoir publier ici un résumé de l'exposé de M. Politis et de quelques orateurs, car ils posent avec netteté la question du désarmement telle qu'elle se présentera à la conférence de 1932.

Pourquoi désarmer? demande M. Politis. On a insisté sur des raisons politiques, morales, économiques. Ce sont des raisons d'intérêt, donc soumises à discussion. Mais, au-dessus d'elles, il y a une autre raison, qui n'est pas une raison d'opportunité; c'est que les Etats qui ont pris librement l'engagement de réduire leurs armements, ne peuvent manquer à la parole donnée. Or, dans les traités, nous trouvons deux clauses impliquant l'obligation juridique de désarmer, et notamment dans l'article 8 du Protocole de la Société des Nations.

Cet article pose 4 règles: la première est que le maintien de la paix exige la réduction des armements, jusqu'au minimum compatible avec la sécurité nationale et avec les obligations internationales d'action commune.

Deuxième règle: le Conseil de la S.D.N. arrête les plans de réduction pour chaque nation d'après ses conditions géographiques et autres.

Troisièmement: le plan, une fois adopté, ne peut être enfreint.

Quatrièmement: le régime ainsi adopté peut être révisé tous les 10 ans.

Ainsi la réduction des armements se poursuivra progressivement. Le problème de la sécurité sans doute, demeure un des plus difficiles, parce que la notion même de sécurité est difficile à définir. Elle n'est pas susceptible d'une appréciation mathématique; il y a entre forcément des éléments subjectifs qui sont prépondérants: l'appréciation de chaque Etat à cet égard doit

cependant être limitée. Or, que sont aujourd'hui les faits?

Comparons la situation actuelle à celle d'avant-guerre et voyons d'où nous sommes partis: de l'anarchie internationale; pas la moindre organisation, chacun pourvoyait à sa propre défense. L'avenir pour lequel nous travaillons, c'est une organisation internationale complète pourvoyant à la sécurité de tous, et dispensant les Etats d'armements démesurés. Où en sommes-nous aujourd'hui sur cette voie? Très loin encore du but. Cependant nous avons déjà fait du chemin. La première étape ce fut de créer la S.D.N.

La seconde, ce fut les accords de Locarno, posant le principe de l'assistance mutuelle entre Etats. La troisième, ce fut le pacte Briand-Kellogg, qui a mis la guerre hors la loi, enfin, quatrième étape, les progrès de la justice internationale. La Cour internationale fonctionne depuis 10 ans, 47 Etats reconnaissent son arbitrage obligatoire pour les conflits d'ordre juridique et parmi ces Etats sont tous ceux de l'Europe. Grâce à l'acte général d'arbitrage de Genève, en 1928, auquel ont adhéré 14 pays européens, grâce à la multiplicité des traités d'arbitrage, dont plus de 200 sont enregistrés à la S.D.N. nous pouvons espérer atteindre le but. *Le chemin parcouru en 10 ans est considérable.*

L'arbitrage permet de déterminer l'agresseur; il permet de donner une solution non armée à tous les conflits, et de régler même les conflits contre lesquels la S.D.N. ne pourrait rien.

Nous sommes à peu près à mi-chemin entre l'anarchie d'hier et l'organisation de demain; entre l'insécurité et la sécurité par la Paix; entre la course aux armements et leur limitation.

Le problème à examiner aujourd'hui n'est pas *faut-il désarmer?* sur ce point la question est réglée, le Pacte y a répondu. Ce qu'il faut savoir, c'est *comment désarmer?*

Et c'est à cela que s'attachera la Conférence de 1932. Un nouveau pas sera fait, si la convention sur l'assistance financière au pays victime d'une agression entre en vigueur. D'autre part, après la Conférence, doit se manifester plus clairement encore le lien entre le Pacte de Genève et le Pacte de Paris. Enfin, la Conférence pourra même renforcer le Pacte de Paris sur un point très important. On dit souvent que ce Pacte a établi une règle sans valeur juridique, sans portée pratique parce qu'il ne règle pas la solidarité entre les Etats en cas d'agression. Mais j'estime qu'il est dans l'esprit même du pacte qu'un pays ne puisse plus laisser s'accomplir une violation du Pacte sans intervenir contre l'agresseur. *La neutralité ne peut plus exister dans des cas semblables.*

Le Pacte, n'est pas formel sur ce point, et certains ne concluent pas dans le même sens que moi. Il faudra donc, à Genève, préciser, que la neutralité est impossible en cas de violation du Pacte.

Plus les garanties qui viendront soutenir le désarmement seront efficaces, et plus nous serons assurés de voir les peuples désarmer, et en venir un jour à un système réel de coopération et de garantie mutuelles.

**

Sur cette question de la sécurité, M. Henri Rollin (Belgique), émet quelques doutes sur la façon dont elle est comprise. Il affirme, à propos du problème sino-japonais, et de la thèse japonaise qui prétend que la situation est telle qu'il n'y a pas moyen d'assurer actuellement en Mandchourie la sécurité des Japonais dans une action pacifique, que la Société des

Nations ne peut admettre qu'un Etat soit seul juge d'apprécier ainsi sa sécurité. Il faut que la Société des Nations ait la possibilité de faire des enquêtes et de se prononcer elle-même, sinon, elle ferait preuve de son impuissance; et le minimum des sanctions que l'on puisse exiger des Etats signataires du Pacte, c'est, quand un Etat veut se faire justice lui-même, de rompre avec lui les relations diplomatiques et de rappeler ses ambassadeurs et ministres.

En ce qui concerne la méthode du désarmement, dit M. Rollin, nous nous trouvons devant des positions extrêmes. Celle des Etats désarmés qui demandent l'égalité immédiate, l'autre formulée par les milieux nationalistes des Etats armés qui clament leur défiance et ne veulent faire aucun effort. Les deux thèses sont également impossibles à admettre.

M. Pierre Cot, député de la Savoie, pense comme M. Rollin, qu'il faut arriver à réduire ce problème du désarmement à une méthode commune. *Quelle que soit d'ailleurs cette méthode, il faut, dit-il, parvenir pour tous les Etats à un dénominateur commun.* Comme M. Rollin, il trouve scandaleux la différence des obligations qui subsiste entre les Etats. Il serait déjà satisfait si de la prochaine conférence sortait avant même l'égalité de fait, le principe d'une égalité de droit... Il estime qu'il y a nécessité d'agir dès maintenant en vue d'une limitation des armements, mais *nécessité aussi d'affirmer que le désarmement n'est pas tout le problème de la sécurité.* Celle-ci dépend à la fois du désarmement, de l'assistance mutuelle et de l'arbitrage obligatoire. Telle est, ajoute M. Pierre Cot, l'opinion publique moyenne en France.

En ce qui concerne l'arbitrage obligatoire et généralisé, l'arbitrage sanctionné, M. Cot estime qu'il faut modifier la procédure actuelle afin d'obtenir plus aisément la révision de certains traités lorsque leur imperfection apparaît.

**

M. René Cassin, professeur à la Faculté de Droit, qui parle à la Conférence au nom des mutilés et combattants, assure que chaque nation par un phénomène psychologique courant, croit les armements indispensables à sa sécurité et nous en sommes à ce point, dit-il, qu'autrefois les armements semblaient faits pour les nations, alors que maintenant ce sont les nations qui semblent faites pour les armements. Il y a là une perversion d'un sentiment légitime. *En vérité, sous prétexte d'étendre sa sécurité, chacun veut assurer son hégémonie.* M. Cassin déclare qu'il faut un contrôle international officiel des armements nationaux, mais aussi un contrôle dans chaque pays, pour assurer par les citoyens eux-mêmes le respect des engagements pris.

Et au sujet des hésitations actuelles du Conseil de la S.D.N., M. René Cassin ajoute :

... Nous pensons que la S.D.N. traverse une crise de croissance, alors que ses ennemis y voient une grave maladie. Nous devons développer les pouvoirs de la S. D. N. et lui donner, sinon « une armée », du moins un corps d'observateurs de police, qui puisse faire respecter l'ordre dans le monde, comme on le respecte dans les villes afin de renvoyer devant le juge tous ceux qu'un différend sépare. L'homme est imparfait; *la S.D.N. sera d'autant plus forte qu'elle aura des pouvoirs plus étendus, plus précis, sur les décisions et sur les actes des peuples.*

(Voir la suite page 4.)

Le problème du désarmement à la conférence de Paris

(FIN)

Telles furent les thèses principales défendues par un grand nombre d'orateurs dont nous regrettons ardemment de ne pouvoir citer ni tous les noms ni toutes les paroles. Nous voudrions seulement dire en terminant cet aperçu de la conférence que les femmes y prirent un rôle important, et un des plus grands discours et des plus applaudis, fut prononcé par Mme Ludders, ancienne députée au Reichstag qui termina son exposé par un appel aux femmes.

Les hommes ne seront pas seuls, dit-elle, à supporter la responsabilité des événements qui se dérouleront à Genève.

Il appartient aux femmes du monde entier de mettre en mouvement la foi qui ébranle les montagnes. Nous ne fuirons pas cette responsabilité. « Ce ne sont pas les spécialistes de la guerre, mais les spécialistes de la paix, qui peuvent décider de la paix, a dit une femme présente ici ». Aussi réclamons-nous une plus large collaboration des femmes à Genève.

Que les femmes élèvent la voix pour faire comprendre aux hommes d'Etat que le crédit c'est la confiance et fassent la guerre à la guerre! La foi fera plus que l'habileté calculatrice. Les femmes s'affirmeront sur l'expérience de leur détresse pour faire entendre la voix de la raison. La question est, aujourd'hui, de choisir entre la guerre et la paix pour le salut du monde, non seulement aujourd'hui, mais demain et pour jamais. Les femmes ne peuvent laisser l'humanité succomber à la crise de mesquinerie qui sévit dans l'univers.

De vifs applaudissements accueillirent ces paroles auxquelles Mme Malaterre-Sellier répondit à la fin du Congrès en assurant que les femmes françaises, comme

les femmes allemandes sauraient apporter toute leur foi et leur ardeur dans la construction de l'œuvre de paix.

Mlle Weiss qui assura avec Mme Livingstone, collaboratrice de Lord Robert Cecil, l'organisation de cette conférence, peut se féliciter du succès de ces réunions à la fois animées et courtoises. Le seul regret que nous puissions exprimer, c'est que le Bureau du Congrès ait cru devoir terminer ces belles réunions d'études, par une manifestation publique, alors qu'une telle conférence n'aurait jamais dû sortir du cadre d'une réunion d'études faite pour des délégués capables d'assurer ensuite la propagation des résolutions adoptées. L'opinion publique n'est pas encore assez préparée à étudier toutes ces questions de façon objective et on eut le tort d'ouvrir trop largement les portes du Trocadéro. De là des cris et un tumulte regrettables à tous points de vue, surtout vis-à-vis des étrangers de marque qui remporteront, nous en avons peur, une bien triste opinion de la courtoisie française.

Réjouissons-nous pourtant qu'on ait pu apporter dans une telle réunion publique des messages des plus grandes forces morales internationales. Déclarations des autorités religieuses, des mutilés et anciens combattants, des organisations ouvrières, des étudiants de tous les pays, des associations d'instituteurs, messages aussi des associations féminines internationales. Dans l'après-midi déjà les représentants des Trade-Unions anglais étaient venus apporter le salut et l'approbation de cinq millions de travailleurs organisés.

Quand se sera éloigné de l'esprit le tumulte humiliant de la manifestation publique, il restera le souvenir d'une réunion d'études où purent se manifester les tendances, les sympathies et l'approbation de millions et de millions d'hommes et de femmes de tous les pays, et c'est cela seulement que nous devons retenir de cette conférence pour l'œuvre sérieuse qui s'élaborera à Genève.

Les bruits mêmes du Trocadéro n'auront peut-être pas été inutiles s'ils incitent pour l'avenir ceux et celles qui voudraient aller trop vite, à la prudence et à la modération.

C. B.

L'EUROPE NOUVELLE publie cette semaine un numéro spécial qui contiendra le texte de tous les discours et déclarations lues au Trocadéro, ainsi que le compte rendu détaillé des trois séances d'études. Nous conseillons vivement d'écrire au plus tôt à l'Europe Nouvelle, 3 bis Quai d'Orsay, Paris (7^e), pour obtenir ce numéro (prix 15 fr.).